

« L'ŒIL ÉTAIT DANS LA TOMBE ET REGARDAIT CAÏN »

SOMMES-NOUS DONC CONDAMNÉS A ÊTRE COUPABLES ?

« Ne culpabilise pas ! » « Je ne culpabiliserai certainement pas. » « Il cherche à me culpabiliser. » Ces expressions appartiennent au langage commun. Elles indiquent à la fois une fragilité potentielle, qui entrave la tranquillité intérieure, et la nécessité de se prémunir contre cette fragilité. Culpabiliser, c'est éprouver un sentiment de culpabilité. Ce sentiment est complexe car il est composé de la conscience d'avoir mal fait quelque chose, d'avoir fait mal à quelqu'un, de n'avoir pas été à la hauteur d'un objectif, d'avoir perdu l'estime de soi par perte de l'estime qu'autrui pourrait avoir à notre égard. Faudrait-il abolir toute culpabilité pour tordre le cou à ce sentiment qui envahit et paralyse ou handicape la personne ? On l'a prétendu et certains voudraient le croire, mais est-ce aussi simple que cela ?

On dit ainsi que cette culpabilité oppressante est venu à l'homme comme un virus transmis par le judaïsme et le christianisme. Pour cela, ils seraient les ennemis de l'épanouissement personnel. Les Chrétiens, ajoutera-t-on en forme de confirmation, ont la conscience malheureuse. La présence du péché leur est une obsession qui les empêche de jouir de la vie, qui les détourne de la vie. Pour garder les fidèles sous son pouvoir, le clergé en a fait une machine d'asservissement. Mais aujourd'hui, l'homme a conquis son indépendance. Là encore, est-ce aussi simple ? Car le ressort de la culpabilité appartient à l'être humain, et nombreux sont les discours qui se sont substitués à celui de l'Eglise pour imposer de nouveaux impératifs.

Je me souviens de la remarque d'une femme après la parution de la traduction « contemporaine » de la Bible. Elle se félicitait parce que le mot « péché » avait disparu du texte. Je ne sais plus quel mot avait pris la place, celui de « faute », peut-être. L'usage du mot « péché » l'avait traumatisée, au point que sa disparition semblait pouvoir lui rendre une certaine paix. Sans vouloir entamer avec elle une discussion, je percevais bien le sentiment qui avait pu l'habiter et me disais qu'il y avait eu, d'un point de vue culturel et religieux, un usage abusif du mot et de la réalité qu'il désignait. Gagnait-on à sa suppression ? Je n'en suis pas sûr, car la réalité désignée par le mot ne disparaissait pas avec l'évacuation du mot. Nous nous reconnaissons pécheurs au début de chaque messe. Serions-nous masochistes et par conséquent sadiques aussi ? Est-ce l'intériorisation, plus ou moins consciente, d'un jugement de condamnation ? Est-ce une séance collective de détestation de soi ? Quel sens cette confession a-t-elle ?

Nous avons donc quelques raisons de chercher à y voir clair. Je voudrais mener l'enquête en explorant, brièvement, trois aspects successifs de notre expérience, suggérés par les réflexions qui précèdent. Partant des conditions présentes de l'expérience humaine (I), j'examinerai les caractéristiques réelles de la Révélation (II) pour apprécier le « prix de la liberté humaine » (III). J'espère ainsi aider à jeter un regard sur l'homme, teinté d'espérance substantielle.

I – « L'ŒIL ÉTAIT DANS LA TOMBE ... »

« L'œil était dans la tombe et regardait Caïn. » J'ignore si les jeunes générations connaissent ce vers de Victor Hugo. Je crois qu'elles l'ignorent car l'usage d'apprendre par cœur ces pièces de notre littérature n'est plus guère en vogue. Malgré cela, ce vers traverse les générations. Hugo conclut avec ces mots l'épopée de la fuite de Caïn « de devant Jehovah ». Que fuit-il donc, avec sa famille ? Dieu sans doute, puisqu'il s'en éloigne. Le lieu où la faute fut commise, le meurtre de son frère Abel qui le contraint à errer ? Sa conscience plus certainement, qui s'est substituée à Dieu. Elle lui est intime mais se manifeste en une sorte de dédoublement sous la forme d'un œil inquisiteur. L'œil poursuit Caïn de sa présence muette et impitoyable. Toutes les défenses imaginées pour conjurer la source de la frayeur n'y font rien, pas même la solitude d'une fosse creusée sous la terre et refermée sur le coupable. Désormais épuisé et seul, croyant la délivrance venue, Caïn retrouve l'œil qui le regarde.

Le récit poétique illustre la réalité universelle de la *conscience*, cette faculté qui permet à l'homme de juger ses actes, de les peser à l'aune du bien et du mal. La mise en scène poétique, qui se veut démonstrative, la pose comme déterminante et inexpugnable. Caïn ne peut s'en défaire ni la faire taire. Cette conscience est approchée ici à partir de l'expérience de la faute et de l'irrécusable témoignage de culpabilité qu'elle rend au coupable lui-même. Le poème laisse le lecteur en présence d'un enfermement : l'image de la fosse ou du souterrain l'exprime avec force. Devant la muette accusation de sa conscience/œil, Caïn ne peut connaître le repos. On pourrait y voir une illustration d'un verset du psaume 50 : « Ma faute est toujours devant moi ». Mais la vision est ici terrible. Caïn porte en lui une malédiction destructrice : par le biais de sa conscience, le meurtre d'Abel agit en Caïn comme une mort lente et douloureuse du coupable. Le Caïn de Victor Hugo est le prototype de la conscience coupable et qui ne connaît aucune rémission.

Sans doute s'agit-il de Caïn et nous pourrions penser que cette évocation le concerne, lui seulement. Mais Victor Hugo entend bien donner à partir de sa figure une forme objective à la conscience humaine. Qui peut prétendre en effet ne pas avoir commis le mal ou échapper au regard muet de sa conscience ? La culpabilité originelle se transforme, grâce aux images du poète, en *sentiment* de culpabilité – rendant la vie impossible. N'y a-t-il pas, dans la logique du poème, une conception de la vie morale à l'ombre de la faute, d'une faute originelle ?

Si l'homme est ainsi enfermé dans sa faute, seul avec lui-même, il court à la mort – le meurtre d'Abel engendrant pour son meurtrier Caïn le meurtre de soi. Or l'homme est fait pour vivre. Comment dès lors ne se révolterait-il pas contre une telle malédiction, une telle emprise sur lui du mal qu'il a pu commettre ? Cette révolte peut aisément prendre la forme d'un rejet de la conscience elle-même, par volonté d'effacer le malheur qu'elle semble destinée à fabriquer. C'est le sens des expressions que nous avons citées en commençant. Le refus de « culpabiliser » est une manière de refuser d'être malheureux. C'est d'abord affaire de « sentiment de culpabilité », plus ou moins intense selon les faits et les personnes. Rejeter ce sentiment sans autre forme d'examen apparaît cependant un peu court, presque infantile.

Ce « sentiment de culpabilité » peut en effet correspondre à la juste perception d'une culpabilité réelle. La culpabilité, le fait d'être coupable d'une faute, atteste, en forme négative, le fait que je suis lié à autrui, que mes actes ont un effet sur lui et que j'en suis responsable : je peux en poser qui sont

bons et d'autres qui sont mauvais. Et leur qualité ne dépend pas de ma seule perception subjective de ce qui est bien ou mal. Dès lors, le sentiment de culpabilité traduit en moi sensiblement la perception de ma conscience morale, qui fait appel à l'intelligence. Mais, dans la formation de mon sens moral, il y a eu des désordres. L'apprentissage de la loi morale emprunte des canaux humains qui vont mélanger objectivité des interdits de la loi, objectivité d'usages sociaux relatifs, objectivité et subjectivité des images de réussite, subjectivité de ceux qui les transmettent, avec leurs accents particuliers. L'expérience structurante des interdits sera vécue affectivement ; c'est ainsi qu'ils pourront être intériorisés et opérer effectivement. La conscience peut donc être atteinte par des distorsions ou des pathologies du sentiment de culpabilité. Quelqu'un pourra se sentir coupable d'avoir envoyé promener un chien tandis qu'il trompera sans scrupule ses partenaires en affaires ou imposera d'injustes contraintes à ses subordonnés.

Sans doute sommes-nous aujourd'hui moins familier de ce rapport fondateur à une loi morale qui ne dépend pas des individus mais qui s'impose à tous et qu'il s'agit de transmettre. Il est pourtant essentiel à la juste position de la conscience en vue d'un agir bon. Cette forme d'oubli repose en partie sur les études psychologiques qui se sont attachées à traiter les pathologies de la conscience de soi à travers les manifestations du sentiment de culpabilité. L'angoisse de faute, issue notamment du conflit intérieur entre les interdits et les désirs de la personne, en a été la forme la plus pure. Par glissement des repères objectifs vers les repères plus subjectifs, le conflit de culpabilité porte aujourd'hui davantage sur le sentiment de n'être pas à la hauteur d'une image de soi dont le contenu dépend seulement de l'individu¹. L'idée que chacun est son propre législateur finalement ou le seul juge de la bonté de ses choix induit une grande fragilité des personnes. Sur elles seules repose en effet l'exigence intérieure de tenir debout. L'absence de loi régissant les grands équilibres des relations humaines entraîne souvent une incertitude dans la bonne manière de les vivre, sans être absorbé par la présence de l'autre ou sans lui être trop indifférent. Le sens de la culpabilité est ainsi incertain mais le sentiment de culpabilité, lui, subsiste, beaucoup plus diffus.

Le registre affectif est souvent sollicité dans les relations, engendrant malaise ou dépendance, agie ou pâtie. La « culpabilisation » d'autrui peut alors jouer comme mode d'affirmation de soi et elle ne sera pas toujours consciente, faute de repère qui pose les distinctions ou les limites. D'un point de vue psychologique, il est donc compréhensible que l'on veuille ne pas « culpabiliser » ou être le jouet d'une « culpabilisation » par autrui. C'est, jusqu'à un certain point, affaire de défense individuelle. Mais cela rend bien compte de l'importance de la loi qui énonce pour tous les interdits, de sorte que chacun puisse espérer un espace de reconnaissance, reconnaissance de soi par autrui et reconnaissance d'autrui par soi. Sans cette loi, chacun revendique des droits pour soi et accuse autrui de ne pas les respecter. Le jeu de la culpabilisation peut alors se déployer sans fin et renvoyer chacun à sa conscience malheureuse de n'être pas reconnu, victime mais jamais bourreau. Il sera alors plus enclin à s'émouvoir du mal qu'autrui lui a fait qu'à reconnaître le mal qu'il a pu faire à autrui.

Car il est une réalité mise en lumière avec puissance par le poème de Victor Hugo. C'est la redoutable solitude de Caïn face à cet œil. Nulle parole ne jaillit de ce qui pourrait être un tête-à-tête intérieur, un colloque de soi à soi qui a pour siège la conscience. Ce mutisme et cet enfermement ne sont rien moins qu'angoissant. Et l'homme ainsi ne peut que se débattre avec sa culpabilité, identifiée ou

¹ Voir Catherine TERNYNCK, *L'homme de sable. Pourquoi l'individualisme nous détruit*, Seuil, 2011, p. 17-37.

diffuse, portant ce malaise intime comme une tunique de Nessus sans espoir que le ciel plombé ne se déchire.

II – « MA FAUTE EST TOUJOURS DEVANT MOI »

J'ai évoqué précédemment la parenté entre « l'œil était dans la tombe et regardait Caïn » et « ma faute est toujours devant moi » du psaume 50. La parenté n'est qu'apparente et il y a un risque à lire le psaume à la lumière de la poésie hugolienne ! Le psalmiste, David en l'occurrence, ajoute aussitôt : « Ce qui est mal à tes yeux, je l'ai fait. » Sans doute y a-t-il la présence de la faute accomplie, une faute repérable et reconnue comme telle, mais, à la différence du Caïn hugolien, David reconnaît sa culpabilité et s'adresse à Dieu. Caïn selon Hugo s'enfuit de devant Dieu, comme s'il ne pouvait plus le regarder ni être regardé par lui, comme si le regard qu'il fuyait épousait celui de cet œil muet qui le poursuit. Ce passage du regard de Dieu à celui de la conscience se situe au commencement du récit poétique, dans la fuite supposée du meurtrier, et il inaugure la solitude finale. Ce Caïn-là n'a plus de vis-à-vis, au contraire du Caïn biblique dont Dieu prend soin pour que la vengeance ne lui ôte pas sa vie. Par un effet pervers, l'œil, qui ne présente pas un vrai regard, peut rejaillir sur la manière de concevoir le regard de Dieu sur l'homme. Dieu lui-même chasserait Caïn, le contraignant à porter en lui une accusation éternelle. Et c'est ainsi que Dieu a bien été dévisagé avec frayeur, plongeant ceux qui n'envisageaient plus de se reconnaître pécheurs dans l'angoisse, l'irrésolution ou la révolte.

C'est une des raisons qui ont conduit à rejeter la notion de péché et le sentiment de culpabilité que son usage générerait. Au lieu de participer à la croissance de la liberté humaine, la reconnaissance du péché a paru être synonyme d'écrasement de la personne, de négation de sa bonté et de sa capacité à accomplir le bien. Les fils d'un tel gauchissement sont difficiles à démêler et le cadre de cette conférence ne permet pas de s'aventurer dans une telle entreprise. Le fait s'impose, simplement. Sans doute la crainte est-elle le commencement de la sagesse. Mais elle ne peut tenir lieu de sagesse. Si Jésus dit qu'il faut prendre garde à la façon dont on écoute, c'est que l'homme peut se méprendre, sur Dieu et sur lui-même, et peut même retourner contre lui les dons que Dieu lui fait. En maints passages de l'Écriture, nous devons être attentifs à ne pas nous tromper de « grille de lecture ». L'histoire d'Adam et Eve en rappelle le risque permanent à travers la figure et les propos du serpent. Jésus nomme le Satan « père du mensonge », « homicide dès l'origine » : le mensonge est le pire ennemi de l'homme. Aussi bien imaginer Dieu en accusateur de l'homme, est-ce se laisser abuser par celui qui est l'accusateur, le Satan. Concevoir la conscience comme accusatrice du sujet, c'est entrer dans la logique de l'accusateur et non dans celle du Créateur. Et se transformer en accusateur de ses frères, c'est se faire auxiliaire de l'accusateur par excellence.

Ce retour sur soi dans la solitude d'une conscience coupable est le fruit vénéneux d'une distance prise à l'égard de Dieu lui-même. Par chance, pourtant, même après s'être cachés, Adam et Eve n'ont pas été abandonnés par Dieu. La loi morale, détachée de celui qui la donne, peut devenir machine à déprécier ou à accuser. A propos des droits de l'homme, Marie Balmory fait remarquer qu'il ne sert à rien de parler de droits s'il n'y a rien qui les fonde pour tous². Et ce fondement est double : il institue des interdits qui s'imposent à tous et ordonnent les relations, il s'inscrit dans une relation personnelle. Ainsi des 10 paroles données au peuple par Moïse de la part de Dieu. Elles sont données

² *La divine origine. Dieu n'a pas créé l'homme*, biblio essais, Le Livre de Poche, Grasset, Paris, 2009, p. 212-219.

à des hommes qui ont quitté l'esclavage et apprennent la liberté. Dieu parle, et son autorité s'appuie sur la libération qu'il a permise. Parlant en première personne, Dieu institue des sujets capables de l'entendre et de suivre les voies qu'il trace. De ce fait même, il ouvre la possibilité à ces sujets de parler à la première personne, d'entrer dans un dialogue qui vise leur croissance et leur joie. Car c'est en vue de cela qu'est donnée la loi. Elle est donc instrument de vie donné à l'homme, « bon conseil » de Dieu à des hommes libres et appelés à le devenir. La loi ne parle donc pas d'elle-même et ne renvoie pas à elle-même.

Que désignera donc le péché dans un tel contexte, celui d'une alliance entre Dieu et son peuple ? La notion n'est compréhensible que dans le cadre de l'alliance et d'une confession de foi. Le péché dit plus que la faute morale, parce qu'il est inscrit dans la fidélité à l'alliance. Est péché ce qui est écart par rapport à l'alliance et qui donc traduit un éloignement du chemin indiqué par Dieu. Et il a un rapport avec la mort de l'homme, puisque le chemin donné est chemin pour la vie. S'écarter, c'est flirter avec la mort et c'est parfois s'y enfermer. Seul Dieu dévoile à l'homme son péché, et c'est la première étape d'une nouvelle libération intérieure. Ce dévoilement ne coïncide pas avec une auto-accusation de soi. La conscience de l'homme, éclairée par les 10 paroles et par l'enseignement de Dieu, peut ainsi reconnaître avoir « raté la cible » et s'être fourvoyée. Cette loi est donc un bien précieux, car elle met en garde contre ce qui défigure l'homme ou l'empêche de devenir lui-même. Et elle renvoie toujours à celui qui ne cesse de la donner et qui peut remettre en route sûre celui qui s'est égaré.

L'homme n'est donc pas seul avec sa conscience, comme s'il s'enfermait en lui-même. Elle est en lui l'instance personnelle qui ouvre le sujet à plus grand que lui-même et lui permet de choisir le bien. Le fidèle est, de surcroît, en présence de Dieu auquel il peut confesser autant sa faute que la puissance de miséricorde qui lui donnera d'aller plus avant alors qu'il pensait être dans une impasse. On pourrait dire que confesser son péché est l'action d'un sujet libre qui sait de science certaine qu'il n'est pas encore achevé, qu'il peut sans honte le reconnaître parce qu'il reconnaît que la grâce de Dieu le précède. La tristesse qui peut accompagner cette confession exprime le regret de n'avoir pu répondre à Dieu comme il aurait été bon de le faire. C'est apprendre à être homme, à ne pas se justifier soi-même avec orgueil, à suivre le juste chemin pour partager l'intimité divine. C'est, pourrait-on ajouter, quitter la sphère de l'accusateur et du père du mensonge.

Nous savons que la tradition chrétienne a établi un parallèle entre Abel et Jésus. Si nous le considérons maintenant, nouveau Moïse, nous percevons que sa parole, parfois difficile à entendre, dévoile l'intimité des cœurs et leur duplicité. Les prophètes ne se sont pas privés déjà de dénoncer les trop faciles subterfuges de ceux qui « honorent des lèvres » tandis que « leur cœur » est loin de Dieu et proche de leurs intérêts bien compris. Ce n'est guère agréable à envisager, mais c'est pourtant bien la vérité. Là encore, il peut y avoir deux manières de comprendre et de tirer profit. On peut entendre ces paroles comme une accusation sans appel, dont nous nous défendrons en cherchant à édulcorer le contenu exprimé ou en allant voir chez autrui de quelle manière il tombe sous le couperet des paroles que nous jugeons sans aménité. Mais on peut aussi les recevoir patiemment comme un dévoilement salutaire des profondeurs de nos désirs encore désordonnés, de notre inachèvement. C'est jusqu'en ces profondeurs que veut opérer l'Esprit Saint. Dès lors, pouvoir reconnaître cette duplicité encore présente, ce foyer de concupiscence, cette peur et de Dieu et d'autrui et de soi, c'est conjointement accueillir la promesse du salut et commencer à en accueillir les effets.

Il n'y a pas lieu de désespérer de soi-même ou de Dieu. Et c'est là encore où l'épopée hugolienne vise trop court. Jésus a été mis à mort, et personne ne s'est enfui. Ils ont même tous regardé. Et nous-mêmes, disciples de Jésus, nous regardons Jésus en croix, ne serait-ce que chaque vendredi saint. Un meurtre semblable, mais cette fois-ci le meurtre de l'Innocent par excellence, un meurtre qui vise et l'homme et le Fils de Dieu. Devrions-nous porter la culpabilité de ce meurtre, comme Caïn celle du meurtre d'Abel ? La croix est-elle le signe de la condamnation irrémédiable de l'humanité, Juifs et Païens réunis, un signe dressé au-dessus des générations depuis Adam jusqu'au dernier homme ? Est-elle malédiction ? Sans bien le comprendre, nous reconnaissons qu'elle est au contraire la bénédiction prononcée par le Père, une bénédiction qui ôte toute malédiction et brise les chaînes du péché et de la mort. Ce qui manque au Caïn de Hugo comme à tant de personnes liées par les filets de la fausse culpabilité, Jésus le donne et l'Eglise le communique : « Père, pardonne-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font. » C'est pourquoi il est bon de demander, comme le faisait le Cardinal Lustiger, « la grâce de nous reconnaître pécheurs », car c'est elle qui nous ouvre la voie de notre relèvement.

III – « C'EST POUR QUE NOUS RESTIONS LIBRES ... »

Nous avons essayé de montrer comment la loi donnée par Dieu est « bon conseil » pour la conscience de l'homme appelé à la liberté et donc appelé à devenir un sujet qui peut s'adresser à Dieu sans peur et nouer des relations avec d'autres sujets. C'est maintenant ce point que je voudrais évoquer. Je le fais en commençant par une citation de S. Paul aux Galates : « C'est pour que nous soyons vraiment libres que le Christ nous a libérés. Donc, tenez bon et ne vous remettez pas sous le joug de l'esclavage » (*Ga 5, 1*). Car lorsque nous parlons de conscience et de culpabilité, nous parlons de liberté et de responsabilité. La réponse de Caïn à Dieu disait toute l'équivoque de sa vie : « Qui m'a établi gardien de mon frère ? » Et c'est précisément une des dimensions de l'œuvre du salut, faire advenir un royaume de frères qui ont un Père unique.

C'est ce Père qui donne les 10 paroles, c'est ce Père qui institue des sujets capables de relations justes, c'est ce Père qui donne son Fils. Le premier pas sur le chemin de l'humanité accomplie est marqué par l'accueil de cette loi. Jésus n'a pas annulé les 10 paroles et, pour comprendre le résumé qu'il en donne, il est indispensable d'y revenir inlassablement. Cette loi donne d'établir la justice, c'est-à-dire des relations justes entre les personnes. Elle pose les distances qui permettent reconnaissance mutuelle et communion. Elle énonce un respect que chacun doit à Dieu, à lui-même, à ses parents, à son compagnon de route et de labeur. Hors de cette loi fondatrice, rien de solide ne peut être construit. La convoitise viendra tout emporter et provoquera violence et mépris. La loi n'est donc pas une entrave à la liberté, elle en borne l'espace et les conditions de sa croissance, elle prémunit contre les chemins illusoire de son épanouissement. Comme le dit S. Paul, sans cela la liberté se tourne en prétexte pour satisfaire les désirs les plus meurtriers, ceux qui conduisent à se « dévorer les uns les autres ». Choisir la loi des 10 paroles, l'aimer et la pratiquer constitue le désir du fidèle, comme l'atteste le psaume 118, et elle est le plus sûr chemin pour grandir en liberté.

Et choisir cette loi, c'est entrer dans une purification des fausses culpabilités pour aller à l'essentiel en se laissant guider objectivement par la parole divine qui distingue et sépare, pour que chacun puisse espérer entrer en alliance avec Dieu et avec les autres. Sans doute est-il prudent de percevoir que l'être humain est complexe et fragile, que « son cœur est compliqué et malade ». Le Caïn de

Hugo, comme beaucoup, n'a pas entendu la parole de S. Jean : « Notre cœur aurait beau nous accuser, Dieu est plus grand que notre cœur et il sait toute chose. » Il existe ainsi un chemin de paix, d'ajustement, de vérité qui est possible pour chacun. Oser se reconnaître pécheur, c'est attester que la parole du Seigneur accomplit son œuvre de création en chacun. Les sacrements sont les véhicules de la grâce de régénération confiés à l'Eglise.

Il existe cependant une illusion, contenue dans certaines formules, qui voudraient équilibrer un discours sur la terrible justice divine. Ainsi de dire : « De toute façon, Dieu est bon, il accueillera tout le monde. » N'est-ce pas aller un peu vite en besogne et cautionner tous les désordres possibles qui empêchent l'homme d'être homme, dès à présent. Sans doute faut-il ne pas se laisser aller à la « culpabilisation », mais cela ne peut se faire au prix de la négation de la liberté humaine, de sa croissance, de la responsabilité qui en caractérise l'exercice. La liberté humaine, reçue de Dieu, comme à sa ressemblance, est une tâche. Nous avons à devenir homme et à nous y aider les uns les autres. C'est ainsi que nous voyons Jésus agir dans ses rencontres avec les pécheurs venus à lui. La liberté leur est rendue de ne plus être enfermés dans leur péché et de pouvoir marcher à sa suite : « Va, et ne pêche plus » est la plus belle remise en liberté qui existe, et seul le Christ peut l'accorder. L'épisode de la femme adultère met en scène les différentes attitudes de la conscience humaine, malheureuse, ou satisfaite d'elle-même mais à tort.

La foi chrétienne offre donc bien une belle espérance pour l'homme, en lui redisant qu'il n'est pas achevé et qu'il peut, avec la grâce de Dieu, grandir en liberté, une liberté de reconnaissance et de don. La formule de S. Paul est belle et paradoxale, plongeant tout à la fois dans les profondeurs du dessein de Dieu et dans les méandres du cœur humain. « C'est pour que nous restions libres », écrit-il, « que le Christ nous a libérés ». La libération de toute forme de sujétions, qui s'apparentent à de l'idolâtrie, y compris celle que la fausse culpabilité génère, a été communiquée par le Christ dans le baptême et la confirmation, mais cette libération engendre une persévérance dans la liberté, elle produit une capacité de devenir, elle instaure chacun sujet aimé et appelé à être fils avec d'autres fils. Elle correspond très profondément à la vocation à la sainteté, qui vise à faire l'homme « un peu moindre qu'un Dieu », pour autant qu'il veuille bien suivre la voie tracée par le Christ qui rejoint la voie de toute conscience droite.



Sommes-nous donc condamnés à être coupables ? Pour essayer de répondre directement à la question à partir des réflexions qui précèdent, je dirais simplement ceci.

Condamnés ? Un seul a été condamné et il l'a été par des hommes et pour tous les hommes, une fois pour toutes. Innocent, il a dirigé contre lui la logique assassine de l'accusateur pour la rendre inopérante. Il n'a pas accusé en retour mais demandé au Père le pardon pour ses meurtriers.

Coupables ? Mais de quoi ? Nous ignorons tant de choses, de Dieu et de nous-mêmes. Mais la loi reçue de Dieu par Jésus chasse l'ignorance, qui plonge dans les ténèbres d'une vie inachevée, et fait grandir en liberté. L'Esprit Saint qui dévoile le péché à la conscience du disciple confiant, dégage sa liberté de ce qui le retient encore d'être pleinement fils du Père, dans le Fils.

Aimés, surtout. L'ignorance de ce fait est probablement la plus pernicieuse. Elle empêche de vivre, simplement, et d'espérer, pour aujourd'hui et pour l'éternité.